

La Lettre n° 96

Bulletin de L'UNAFAM Paris - Premier semestre 2019



Un autre regard

Logement : « système D »

Le logement, une priorité pour l'Unafam Paris	2
<i>Interview de Martine Frager-Berlet</i>	
Trouver un logement pour son proche handicapé	4
Sortir de l'appartement familial	5
Et pourquoi pas le monastère ?	5
Heureusement, mon nez ne s'est pas allongé...	6
Le studio à 300 mètres	7
Les Résidences Accueil	8
Et la Belgique ?	10

Et aussi dans ce numéro...

Vingt ans déjà	11
Maux croisés	13
Psychiatrie : sortir de l'état d'urgence	14
Chez le médecin du travail	15
Chaos mythologique et chaos mental	16
Comment vaincre la stigmatisation ?	18
Convivialité	19
Les convictions d'Armelle Boisivon, présidente de la Délégation UNAFAM de Paris	20

Editorial

Le logement, c'est l'une des trois figures du triptyque fondamental « soins - insertion - logement », sorte de chien à trois têtes en forme de résurgence infernale d'une figure mythologique dont l'affrontement s'avère incontournable sur le chemin héroïque de toute réhabilitation psycho-sociale.

L'ennui, c'est qu'en particulier sur Paris où l'offre de logements accessibles aux personnes souffrant de troubles psychiques est très réduite, la recherche de logement n'a quasiment aucune chance d'aboutir sans stratégie de contournement !

C'est la raison pour laquelle, plutôt que de revenir une nouvelle fois de façon exhaustive sur la gamme de solutions adaptées, certes présentes sur Paris mais en nombre par trop limité (foyers d'accueil médicalisés, maisons d'accueil spécialisés, résidences accueil, maisons relais, résidences sociales etc.), nous avons opté pour le système « D comme Débrouille » avec ce nouveau dossier consacré au logement.

Cela ne veut pas dire que l'UNAFAM ne travaille pas le sujet, en témoigne d'ailleurs l'interview de Martine Frager-Berlet... Cela signifie juste que nos efforts mettront du temps pour porter leurs fruits et alors que les solutions doivent être trouvées sans attendre.

Dans ce domaine comme dans d'autres, les proches déploient des trésors d'ingéniosité pour faire aboutir des projets viables : des expériences riches que nous avons choisi de vous communiquer.

Luc Vave

Le logement, une priorité pour l'Unafam à Paris

Martine Frager-Berlet est bénévole à l'Unafam. Elle pilote le groupe de travail logement qui s'est constitué à la délégation de Paris pour organiser une vaste opération de lobbying auprès des institutions concernées en faveur du logement des personnes souffrant de troubles psychiques.

Quelles sont les demandes de l'Unafam en matière de logement ?

L'Unafam demande en premier lieu que le logement social soit ouvert aux personnes handicapées qui ont rarement des ressources supérieures à l'AAH. Il est évidemment impossible pour elles de se loger dans le parc privé à Paris.

Le deuxième volet concerne l'accompagnement, quel que soit le type de logement, y compris le logement au domicile des parents. Cet accompagnement est indispensable pour motiver les bailleurs sociaux à accueillir des personnes handicapées psychiques dans leur parc immobilier.

De quel accompagnement bénéficient aujourd'hui les personnes ?

Les structures actuelles d'accompagnement ne suffisent pas : les SAVS (Services d'Accompagnement à la Vie Sociale) aident les personnes à remplir des papiers administratifs, ou leur permettent d'avoir accès à des activités mais ne les aident pas à habiter leur logement. Les SAMSAH (Service d'Accompagnement Médico-Social pour les Adultes Handicapés) vont à domicile mais pour des aspects sanitaires seulement.

Il existe des structures appelées « équipes dédiées » qui sont rattachées à un bailleur social. Elles existent dans deux arrondissements de Paris seulement, le 13e et le 18e. C'est cela que nous désirons promouvoir à l'Unafam pour qu'elles soient généralisées à tous les bailleurs sociaux.

En quoi consiste leur travail ?

Les équipes dédiées aident à régler des problèmes liés à des crises psychiques traversées par des locataires. Elles sont alertées par le gardien ou un voisin. Composés d'un infirmier psychiatrique, d'un aide-soignant, d'un travailleur social, elles arrivent à tisser des liens de confiance, avec le locataire, à se faire ouvrir la porte, et à ramener la personne au CMP.

Pour l'accompagnement quotidien, la mairie de Paris finance à travers le CASVP (Centre d'Action sociale de la Ville de Paris) des aides ménagères à domicile pour les handicapés qui en ont besoin. C'est une procédure administrative un peu lourde qui se fait au compte-goutte. Il faut que l'assistante sociale du CMP fasse le dossier, il y a préalablement une visite à domicile par l'association agréée par la Ville de

Paris qui gère les intervenantes, la personne doit être présente à chaque intervention. Celle-ci a lieu une heure, en général une à deux fois par semaine.

Comment faciliter l'accès à un logement autonome d'une personne souffrant de troubles psychiques ?

L'idéal serait de mettre en place un parcours progressif : appartement des parents, appartement thérapeutique, appartement associatif, appartement accompagné, dans le cadre d'une résidence accueil ou en colocation accompagnée puis appartement autonome avec accompagnement. La clef, c'est l'accompagnement qui peut se décliner de différentes façons en fonction des possibilités de chacun.

Bien sûr, l'appartement des parents est le lieu par excellence de l'accompagnement mais il est un peu toxique pour tout le monde et il est bon de le lâcher au bout d'un moment.

L'appartement thérapeutique en constitue la première étape. Il a été créé par les CMP à l'origine pour les malades qui ne sont plus en lien avec leurs familles et qui n'ont pas les moyens psychiques ou financiers d'être dans leur propre appartement. Les personnes y vivent à plusieurs et fréquentent l'hôpital de jour. S'il y a des ruptures, l'hôpital vient les chercher. C'est une formule qui n'existe quasiment plus, car elle est lourde à gérer par les CMP.

L'appartement associatif, c'est un dispositif mis en place par les CMP qui délèguent la gestion locative à une association gestionnaire, AGATE. Il garantit au bailleur le paiement des loyers, se fait rembourser par les occupants, s'occupe de la gestion locative et de l'envoi des aides ménagères. Le CMP adresse les patients et garantit leur suivi sanitaire.

La résidence-accueil est un lieu plus durable pour des personnes bien stabilisées et qui ont des activités. C'est un petit immeuble ou une grande maison dans laquelle sont créés une vingtaine de studios avec deux salariés travailleurs sociaux qui se relaient nuit et jour pour faire l'accompagnement. Il y a une mise en commun de certains services : repas dans une cuisine, buanderie. A Paris, il y a très peu de places, nous nous employons à les répertorier avec précision.

Pour remédier à la pénurie, on pourrait aussi imaginer une colocation accompagnée avec un travailleur

social qui interviendrait régulièrement, deux à trois fois par semaine pour éviter la solitude.

Que va faire l'Unafam pour améliorer la situation difficile du logement à Paris?

En février, nous avons lancé une enquête auprès de nos adhérents à Paris pour connaître avec précision le mode de logement de leur proche malade, les problèmes auxquels ils font face et leurs besoins (voir encadré). Puis nous interviendrons simultanément sur plusieurs fronts : auprès des bailleurs sociaux publics, par l'intermédiaire de la Ville de Paris, auprès des bailleurs sociaux privés dans le cadre du 1% logement, pour faciliter l'accès aux personnes handicapées psychiques.

Nous allons aussi cibler les associations gestionnaires qui sont susceptibles de créer des résidences accueil : Aurore, l'Elan retrouvé, Vivre. Elles peuvent racheter des immeubles existants et les transformer. Enfin nous voulons recontacter les chefs de pôle des secteurs pour les encourager à refaire des appartements thérapeutiques pour bâtir ce parcours de logement qui nous paraît nécessaire. C'est le rétablissement de nos proches et la paix de nos familles qui est en jeu.

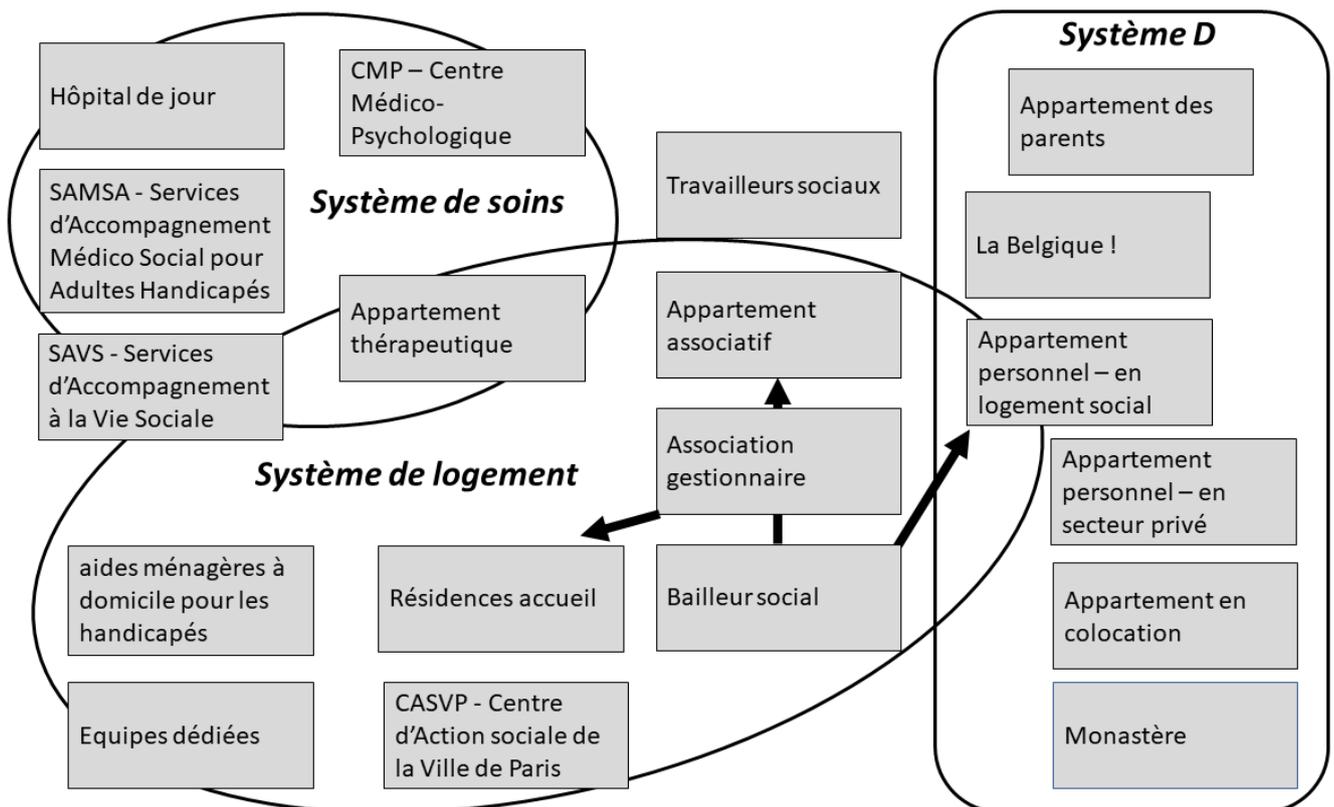
Propos recueillis par Emmanuelle Rémond

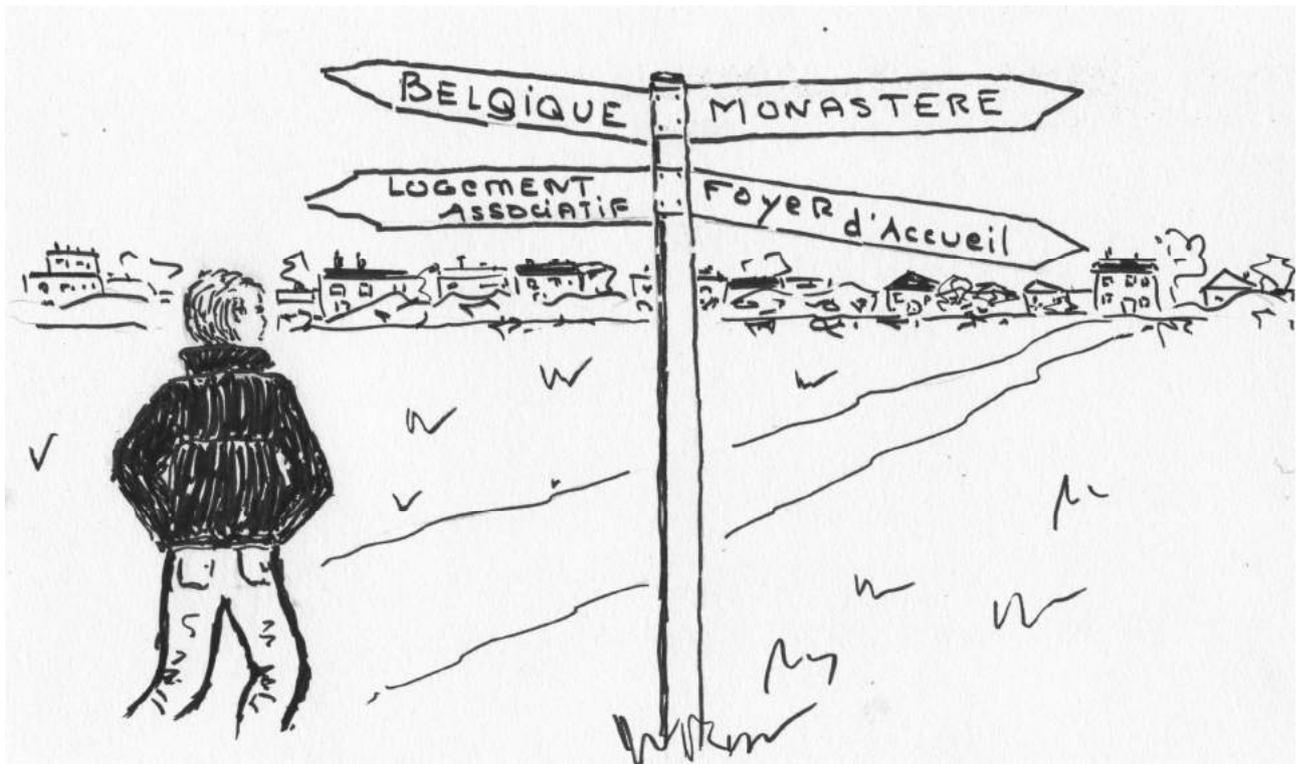
Enquête de l'Unafam-Paris sur le logement

En février 2019, une enquête a été lancée par l'Unafam-Paris auprès de ses adhérents pour évaluer avec précision les besoins en logement des personnes handicapées ou malades psychiques et les ressources disponibles. Les résultats seront complétés par une enquête systématique auprès des assistantes sociales des secteurs psychiatriques de Paris. L'ensemble permettra d'établir une cartographie précise des ressources et servira à relayer les demandes de tous les adhérents pour intervenir auprès des institutions concernées

Cette enquête est rendue possible grâce à un don. Elle a été adressée par voie postale. Merci de prendre le temps d'y répondre. Plus les adhérents seront nombreux à répondre, plus l'action de l'Unafam sera efficace.

Ci-dessous, une illustration simplifiée des trois « systèmes » à mettre en œuvre dans la recherche de logement pour les personnes atteintes de troubles psychiques : système de soins, de logement et... Système D ! Le thème retenu pour ce dossier.





Trouver un logement pour son proche handicapé

La toute première démarche, celle qui est la condition de toutes celles qui suivent, est de faire reconnaître son handicap auprès de la MDPH (maison départementale des personnes handicapées : à Paris 69 rue de la Victoire 75009). Ceci permettra d'obtenir la RQTH, voire une pension d'invalidité en compensation du handicap : l'AAH. Ceci permettra également de travailler en ESAT ou, dans de très rares cas, de travailler en milieu ordinaire adapté, les administrations et les entreprises de plus de vingt salariés ayant une obligation d'emploi en ce domaine. A noter que beaucoup préfèrent payer une redevance plutôt que d'employer des personnes dites « en situation de handicap » et que la plupart du temps elles préfèrent employer des handicapés physiques et non psychiques, ces derniers faisant encore peur en France en 2018 et les pouvoirs publics ne faisant pas grand-chose pour y remédier.

Ensuite il faudra solliciter un logement dans le parc social parisien. Ceci consiste à remplir une demande de logement social en mentionnant la situation de handicap dans les motifs de la demande et en remplissant l'annexe à la demande de logement (surtout ne jamais donner une autre adresse que celle des parents car si la personne handicapée est déjà dans un logement, le dossier restera en attente). Et là il faut s'armer de patience car si le handicap constitue une priorité, d'autres publics sont aussi prioritaires et il n'est pas rare d'attendre plusieurs années, souvent

5 à 7 ans. Il ne faut jamais se décourager et relancer sans cesse les 2 principaux bailleurs sociaux de la ville de Paris auprès desquels la demande a été transmise, c'est à dire PARIS HABITAT (4 adresses) et la RIVP (régie immobilière de la ville de Paris qui possède 3 adresses suivant les secteurs). Il ne faut pas se cacher que c'est le parcours du combattant : la demande se fait en ligne par département en listant 8 communes au maximum avec une possibilité d'aide par téléphone au 0806 000 113, ou bien, ce qui est conseillé, auprès d'un bailleur social tels ceux mentionnés ci-dessus, ou bien auprès de la mairie ou d'un guichet spécialisé dont la liste se trouve sur internet. Il est impossible pour nos enfants souffrants de remplir de tels dossiers et même pour nous l'aide d'une assistante sociale peut s'avérer nécessaire. A noter : la possibilité de la caution VISALE jusqu'à 30 ans si la personne travaille mais est en situation précaire, ou bien est inscrite comme étudiante, cette caution s'ouvrant depuis peu à de nouveaux bénéficiaires.

Enfin, pour les plus aisés d'entre nous, reste le système D : louer, voire acheter un petit logement pour notre proche malade. Pour la location, c'est très difficile sinon impossible à Paris. En effet, la plupart des propriétaires ne veulent plus de cautions, mais préfèrent souscrire une assurance loyers impayés. Et là le dossier est systématiquement rejeté par l'assurance. Reste une solution (outre la caution VISALE

déjà mentionnée) : c'est de mettre le bail à son nom au lieu de celui de la personne handicapée afin de justifier des revenus nécessaires. Il y a lieu alors d'effectuer deux autres démarches : l'une auprès de l'assurance habitation afin de faire ajouter une clause précisant que le logement est réellement occupé par son proche, l'autre auprès du centre des impôts expliquant la situation de handicap pour que le logement ne soit pas considéré comme résidence secondaire avec à Paris une majoration de 60% de la taxe d'habitation. L'idéal est évidemment d'acheter en faisant une donation à son enfant handicapé, celle-ci bénéfi-

ciant d'un double abattement s'élevant à 252.500€ environ. Il est alors préférable de se tourner vers la banlieue de proximité (ex .Maisons-Alfort, Montrouge, Bagnolet, etc...) car beaucoup de villes bénéficient de lignes de métro directes pour Paris ou de lignes de bus très pratiques. Nos enfants ne doivent pas se sentir isolés pour leur travail même en ESAT, et surtout pour leurs rendez-vous médicaux, et pouvoir rester en contact avec nous rapidement lorsque cela devient nécessaire.

Lucilius

Sortir de l'appartement familial

Habiter chez ses parents quand on n'a plus l'âge de le faire, c'est le lot de bien des personnes en souffrance psychique. Quand de surcroît, les liens aux soins sont rompus, comment tenir ? Le CPOA fait partie de la solution.

Le fils de Claire a arrêté tout traitement depuis 18 mois et vit dans sa chambre. Il a cessé de prendre ses repas avec ses parents et ne leur parle quasiment plus. Il vit reclus dans une vie bien rythmée par des occupations qu'il s'est choisies, à sa table de travail. Repas, linge et ménage, hygiène, il prend aussi soin de lui. Les amis ignorants donnent de drôles de conseils : « Mettez-le dehors, il se débrouillera bien ! » « Vous êtes trop protecteurs ! » Claire et son mari s'inquiètent, et cherchent des solutions pour impulser une dynamique dans ce qui semble pétrifié.

Leur premier souci est de ramener leur fils vers les soins. Mais comme il a rompu de sa propre initiative tout lien avec les psychiatres et refuse de reprendre contact malgré les propositions de ses parents, et comme il n'est ni violent ni en état d'incurie profonde, la situation est bloquée. Pour faire intervenir à domicile les pompiers ou la police, il faut qu'il y ait péril imminent soit pour la personne, soit pour l'un des proches. Faut-il souhaiter que ce scénario du pire se produise pour obtenir enfin de l'aide ? C'est la terrible situation à laquelle sont confrontées bien des familles et que dénonce l'UNAFAM.

Le Centre Psychiatrique d'Orientation et d'Accueil (CPOA) qui est un service d'urgence, ouvert jour et nuit, sept jours sur sept, à l'hôpital Sainte-Anne, reçoit aussi les familles seules, qui ne réussissent pas à faire venir leur proche malade. Claire s'y est rendu.

Comme le CPOA est un centre d'urgence, il faut expliquer en quelques phrases que la situation est urgente et demander à voir immédiatement un médecin pour un conseil. A l'hôpital, « immédiatement » signifie environ deux heures d'attente. Un bon roman s'impose pour passer le temps ! Venir un matin, vers 8 heures, quand la garde de nuit est achevée et les urgences moins encombrées raccourcit aussi le délai d'attente. « Un papier m'a été remis sur lequel j'ai noté les coordonnées de mon fils et les miennes », poursuit Claire. Puis elle a été reçue pendant environ une heure par une jeune psychiatre qui s'est montrée attentive.

Il faut dire que Claire a été très objective dans la description de la situation « Je tiens un journal de bord, donc je peux donner des dates et des faits précis. » Bonne nouvelle : la psychiatre lui annonce que, par chance, dans le CMP de son secteur existe une cellule d'intervention à domicile. Elle lui remet une lettre à destination de cette cellule : on a bien pris la situation au sérieux et l'intervention est requise.

Emmanuelle Rémond

Et pourquoi pas le monastère ?

Le fils d'une adhérente de l'UNAFAM a trouvé son équilibre en rejoignant un monastère catholique bénédictin. Il n'est pas moine lui-même, une discipline trop rude au vu de sa vulnérabilité, mais habite dans une maison d'hôtes et suit à son rythme

la vie des moines... Une solution exceptionnelle et combien créative !

E. R.



Heureusement, mon nez ne s'est pas allongé...

Trouver un logement pour une personne en voie de stabilisation après six mois passés à l'hôpital reste un problème. C'est même franchement une galère.

Je vais essayer d'étayer mon propos.

Mon fils souhaitait retrouver un logement, il refusait toute offre ou proposition de foyer, de studio-thérapeutique, de résidence d'accueil, etc.

il voulait un appartement à lui, rien qu'à lui, pour essayer de redémarrer un peu normalement. Avoir sa place.

Je ne ferai, ni ne referai la liste des complications, des empêchements, des impossibilités à accompagner cette recherche avec un garçon très anxieux ayant de grandes difficultés pour se confronter au réel. Notre travail d'aidant prend à ces moments-là tout son sens. Il faut inventer une stratégie.

Mais faut pas rêver, on ne peut pas écrire un mail du style :

Chère agence immobilière,
Cher Bon Coin,
Cher particulier à particulier,

je suis diagnostiqué schizophrène depuis cinq ans ;

j'ai entièrement saccagé mon dernier appartement lors d'une crise psychotique ;

j'ai même défoncé la cloison mitoyenne me séparant de mon voisin ;

j'ai tagué le couloir et écouté de la musique le plus fort possible afin que toute ma rue en profite jusque tard dans la nuit.

Entre-temps la propriétaire avait résilié mon bail, c'était d'ailleurs incontestable.

J'ai un traitement, à savoir une injection mensuelle au CMP de mon quartier... Et un suivi thérapeutique. J'ai le désir de m'en sortir et celui d'avoir un chez-moi.

Je suis titulaire de l'AAH* et, d'après la simulation avec l'assistante sociale, je dois toucher une allocation logement équivalente à la moitié du montant du loyer.

Mes parents ont des revenus corrects, ils sont propriétaires de leur appartement et acceptent de se porter caution sans aucun problème.

Non, il n'est pas possible... d'écrire ça !

Alors que faire? Et bien nous avons fait... Je dis « nous » car toute la famille a cherché comment monter un bateau avant de monter un dossier.

Mon fils a pris rendez-vous au téléphone pour visiter



l'appartement repéré sur internet. Le locataire toujours dans les lieux était d'accord pour nous recevoir. Le logement était « pile poil » question emplacement, prix et surface.

Le propriétaire nous fit, par mail, la liste de toutes les pièces à fournir, liste qui comporte entre autres, les fameuses fiches de paye du futur locataire. C'est là que le bât blesse. Comment faire ?

Ma fille, enseignante, a eu une idée de presque génie : il existe à la fac un département formation pour adultes qui sélectionne des candidats en vue d'une nouvelle orientation professionnelle. Ce programme s'appelle un DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires). Il est de deux ans, non rémunéré.

Nous établîmes donc un plan, lequel consistait à dire que mon fils était inscrit à cette formation, que nous allions, son père et moi, payer le loyer, mais qu'il fallait que le bail soit à son nom pour qu'il puisse percevoir l'APL.

(*) AAH :
Allocation
Adulte
Handicapé

Notre bateau était bien monté. Le propriétaire n'habitait pas sur place. Tout se fit par mail et pièces jointes. En résumé, tout roulait mais tout était virtuel. Bref, le propriétaire l'avertit, toujours par mail, qu'il était élu au titre de locataire et nous donna (à mon fils et moi) rendez-vous à la terrasse d'un café pour la signature du bail.

La veille de ce fameux jour, une panique totale envahit mon fils. Il n'assumait pas ce mensonge.

Je mis en œuvre techniques et habiletés pour pacifier l'atmosphère, je lui expliquais comme il serait content d'avoir cet appartement, je lui dis que je comprenais sa peur de rencontrer le propriétaire mais lui expliquais aussi que si on ne maquillait pas un peu la réalité, il ne se passerait rien.

Le matin du rendez-vous nous fîmes une ultime répétition. Un jeu de rôle en quelque sorte. Je lui fis répéter pourquoi il voulait faire cette formation, pourquoi il voulait changer de métier etc. Un coaching en règle. Il comprenait tout mais son attitude restait figée... Et ce fut l'heure d'y aller !

Sur le trajet, je regardais mon fils à la dérobée, il était tout raide, silencieux, et moi, je dois le reconnaître, je n'en menais pas large.

Nous primes place à la terrasse et attendîmes. Je ne le montrais pas, bien sûr, mais j'étais morte de

trouille.

Un monsieur d'une quarantaine d'années, souriant, s'approcha de nous. Oui, nous étions son rendez-vous, oui nous devions signer un bail, il commanda un café. Je n'osais pas regarder mon fils, je souriais, je disais qu'il faisait beau, je meublais avec tout et avec rien. Il sortit directement les formulaires de son attaché-case, documents préremplis grâce aux renseignements fournis par mail. J'avais l'attestation d'assurance habitation, j'avais le chèque de caution. Chacun notre tour, nous avons paraphé, daté, signé le fameux bail. Le monsieur était fort sympathique et avait l'air pressé. Il se leva, nous serra la main tour à tour, et souhaita bonne chance à mon fils pour sa formation. Ouf !

Depuis un an, aucun problème dans ce nouvel appartement : mon fils se sent plutôt bien dans ce grand studio, il paye son loyer rubis sur l'ongle le dernier jour du mois. C'est une fierté pour lui.

Il n'est auteur d'aucune nuisance, dit même un petit bonjour à la gardienne, possède un digicode, une boîte aux lettres à son nom, il a trouvé une place dans cette ville, dans cette rue, dans cet immeuble.

Ce fut un mensonge bien normal.

Anna Schmitt.

Le studio à 300 mètres

Lorsque les premiers symptômes de troubles psychiques apparaissent, le jeune adulte vit souvent encore chez ses parents. Les mois voire les années passent et il va falloir accepter la séparation pour le bien des uns et des autres. « Le jour où il en fera la demande. » comme l'avait suggéré les infirmiers du CMP : pas toujours facile à Paris. La solution la plus évidente, à condition de pouvoir l'assumer financièrement, est de trouver un studio proche de la maison familiale.

Après quelques années pendant lesquelles la réponse restait évasive le voici décidé - à plus de 30 ans- ce qui ne va pas sans inquiétudes et appréhensions : prendra-t-il ses médicaments ? Quel sera son quotidien et la gestion de sa solitude ?

20 m² lumineux, bien agencés, en étage mais sur la rue et donc la vie : un lit, un grand bureau où trône l'écran plat qui relie au monde, à l'ordi et à la console de jeu. Lieu certes monacal mais qui prendra sa personnalité.

Oui nous avons dit que l'on se rendrait visite, partagerait souvent des repas, puis la coquille est devenue protection. Il a fallu alors évaluer les limites ultra

sensibles de l'intrusion et tant pis pour le ménage, les sacs poubelle qui s'entassent et la vaisselle qui s'empile au lieu de rejoindre le lave-vaisselle. Et ne pas s'inquiéter outre mesure parce que la sonnerie du téléphone reste sans réponse, que les volets sont clos l'après-midi ou que l'on pressent que la prise des médicaments est aléatoire. Les sacs de linge portés dans la machine familiale rythment les semaines.

On apprend un autre style de relation qui devient gagnant avec le temps. Tu passes à l'improviste à la maison car tu as la clé et tu trouves l'un de nous ou personne ? Quand tu veux. Tu ne réponds pas au téléphone ? On ne s'inquiète pas. Je passe te proposer de faire quelques courses et nous remettons ensemble tout au carré ? Pas de problème.

La récompense : la confiance et un « Chez moi, je suis bien, je me sens protégé ».

Iris Tereo

Les Résidences Accueil

En 2016 la rédaction de La Lettre a consacré un numéro entier (n°89) à la question fondamentale du logement pour les personnes atteintes de troubles psychiques qui comportait, entre autres, un long entretien avec Caroline David, responsable du Pôle Logement de la Fondation l'Élan Retrouvé, pôle comportant aujourd'hui deux Résidences Accueil et une trentaine de logements diffus dans Paris.

Plus de deux années se sont écoulées et, outre la résidence Cléry et ses 12 studios, une nouvelle résidence dans le quartier du Sentier offre aujourd'hui 18 places soit autant de studios. Cela peut paraître peu mais c'est sous-estimer les difficultés rencontrées pour créer, ouvrir un lieu dans une ville dont le foncier est le plus élevé de France et accueillir des résidents mais selon quels critères ?

Nous avons donc voulu faire le point avec Caroline David, responsable du pôle logement à la Fondation l'Élan Retrouvé, sur les difficultés rencontrées et sur les qualités ou les limites de cette solution pérenne pour les malades parisiens.

Création et fonctionnement d'une résidence accueil

Lorsque la Ville de Paris fait préemption sur un immeuble elle contacte un bailleur social – en charge de trouver les financements auprès de l'État, la Ville, la Caisse de Dépôts, etc. - qui fait les travaux. La Fondation l'Élan Retrouvé intervient ensuite, au même titre que d'autres associations de santé mentale et de précarité dans le choix des dossiers de candidatures et la gestion du lieu de vie et des loyers. Un loyer est versé par la Fondation au bailleur social, qui lui-même est redevable d'un loyer emphytéotique à la Ville de Paris.

Les financeurs ont des places réservées, ce qui dans le cas de la résidence Cléry par exemple n'a laissé qu'une seule place pour la Fondation, car 8 étaient pour la Ville et 3 pour l'État.

Une résidence accueil comporte donc un certain nombre de studios meublés (le seuil d'équilibre est de 20 places minimum) qui sont proposés en baux de location meublée d'un an, tacitement reconductible. Le financement alloué par la DRIHL est de 16 euros par jour, ce qui est peu – comparé aux sommes requises pour des structures médicalisées - et qui ne permet de créer, dans le cas des deux résidences parisiennes, que deux salaires à mi-temps pour deux salariés chargés principalement de créer du lien, d'être à l'écoute et ce, sans être présents tous les jours faute de moyens, et sans oublier que ce financement doit payer les assurances et les différents contrats de maintenance.

Les personnes qui vivent dans ces studios doivent

être totalement autonomes : dans plus ou moins 15m², leur sont fournis à l'entrée dans les lieux une banquette lit, une table, deux chaises, quelques étagères murales, une salle d'eau avec WC et une petite kitchenette avec frigidaire, micro-ondes et table de cuisson. À elles d'apporter, outre leurs effets personnels, draps, linge etc.

Qui devient résident ?

Pour étudier un dossier de candidature, Caroline David reconnaît à regret n'avoir en mains que très peu d'éléments : un rapport social souvent succinct qui ne comprend pas d'indications sur la pathologie du demandeur, celui-ci ayant nécessairement une longue expérience de la précarité et des soins psychiatriques. L'âge moyen avoisine les 40-45 ans avec une majorité d'hommes.



L'équipe en charge de l'examen des dossiers, dont Caroline David en sa qualité de responsable du pôle logement, ne choisit pas les dossiers que la Ville ou l'État envoient, alors on « chasse les informations » sur les personnes proposées auprès des référents, sans toujours réussir à connaître réellement la capacité du candidat à habiter. Ce qui n'est pas sans poser quelquefois des problèmes par la suite. Par exemple une personne arrivée en 2013, avec un dossier social très lourd, n'a jamais pu dormir dans son studio mais seulement dans le couloir, tandis qu'une autre a dû être réhospitalisée pendant trois années et son studio est resté inoccupé pendant tout ce temps. « Nous faisons du social et donc la loi

ne nous donne pas le droit d'avoir accès au dossier médical » souligne-t-elle, « Je suis chargée du bien-être du collectif et de celui du personnel qui anime cet espace collectif. Les salariés reçoivent à l'Élan Retrouvé une formation de sensibilisation à la psychiatrie. De plus, nous avons une réunion d'équipe chaque mois afin de les soutenir dans leur tâche, mais je fais le travail à distance, je suis basée au siège et me rends régulièrement dans les deux résidences. Les résidents connaissent mon rôle et certains le craignent, car celui-ci est de veiller au bon fonctionnement du lieu, recadrer si besoin les résidents et soulever certains points précis comme la propreté du logement par exemple, bien que nous n'ayons pas le droit d'entrer dans les logements, qui sont des lieux privés au même titre que n'importe quelle location. Tous les deux mois nous organisons une rencontre entre les résidents et l'équipe, avec un ordre du jour, puis les discussions s'engagent. Nous essayons de ne pas être trop dans les interdits mais dans l'échange et les conseils, ce qui est parfois difficile.

La charge financière des résidents

Les redevances sont fixées par un décret d'État en fonction des zones géographiques et des superficies. Les personnes ont presque toutes l'AAH. La redevance mensuelle est d'un peu moins de 400 euros pour un T1 dans le 2^e arrondissement, auxquels s'ajoutent 35 euros pour l'amortissement du mobilier. En déduisant les APL, soit entre 250-350 euros – qui nous sont versées directement, il reste moins de 100 euros à la charge du résident, qui doit par ailleurs assurer son logement.

Le vécu sur le long terme

Depuis 2013, ouverture de la résidence Cléry, l'expérience est positive pour un grand nombre de résidents. Sur douze personnes accueillies, 8 ne posent aucun problème. Une enquête de satisfaction est menée chaque année. Presque tous ont de la famille mais qui, avec le temps, peut s'éloigner. « Certains ne veulent pas en parler et dans le social nous n'avons pas le droit de leur demander. Nous travaillons sur le lien et heureusement en partenariat avec les CMP, pour ce qui est de l'écoute et du suivi médical. Quand survient une crise du collectif, par exemple quand certains résidents deviennent désagréables avec les autres ou avec le personnel, nous provoquons une réunion d'urgence ».

« Aujourd'hui on nous propose des candidats qui sont dans l'addiction, ce qui peut entraîner des problèmes supplémentaires auxquels nous ne savons pas toujours faire face. Par ailleurs, nous pouvons passer 6 mois avant de trouver une candidature réellement adaptée. Le plus souvent, ces candidats sont en grande précarité et viennent de la rue, d'hôtels au mois, des foyers ou CHRS.

Comment obtenir une place

Pour obtenir une place dans une résidence accueil, il faut faire une demande de logement social et la renouveler chaque année. Le dossier doit comporter les preuves d'une précarité sociale et d'un suivi psychiatrique sur un long terme.

Trop de demandes et encore trop peu de places

En 2006, la Ville de Paris avait 195 logements à proposer à des associations qui n'ont pas toutes des objectifs similaires et ne ciblent pas exactement les mêmes populations. Certaines résidences accueil accueillent des couples, d'autres mettent en avant la socialisation par la voie du travail.

Les projets des deux résidences parisiennes de la Fondation ont mis plus de 6 années à se concrétiser. Pour qu'une résidence soit équilibrée, il faut qu'elle accueille au minimum 20 personnes, permettant alors l'emploi de deux personnes à plein temps.



La demande est forte et les places trop peu nombreuses. Nous interpellons régulièrement les responsables institutionnels et les associations pour qu'ils soient conscients du problème et de la nécessité de créer d'autres résidences accueil dans Paris.

Caroline David a un rôle difficile en raison du manque de places et de la complexité du choix des dossiers. Elle tient compte des textes de lois qui heureusement protègent les malades et agit avant tout dans le respect de la personne. Elle souhaite que l'Unafam, qu'elle connaît bien, soit beaucoup plus offensive dans son action et fasse pression auprès des organismes concernés pour que l'État s'engage à créer plus de résidences accueil, qui offrent un lieu d'hébergement et de vie pérenne aux personnes précaires et malades. Même si avoir un chez soi n'est pas toujours LA solution dans certaines configurations.

Une enquête d'Anna Schmitt et Iris Téréo

Et la Belgique ?

Et la Belgique, dans tout ça ? Pourquoi, pour nous Français, le mot Belgique est-il aussi corrélé à l'hébergement possible pour les cas difficiles de problèmes psychiatriques ? Et associé au cruel manque de solutions en France pour nos malades au long cours ?

Mon fils, hébergé en Belgique depuis six ans, me posait dernièrement la question : « Mais il y a bien des foyers en France, c'est pas normal de devoir partir à l'étranger ! Il faut chercher ! »

Réponse impossible, constat d'impuissance indéfiniment douloureux. On a essayé, on s'est battu : je me souviens, à la fin des années 90, ce travail en commun avec une association gestionnaire pour faire sortir de terre une maison d'accueil spécialisée enfin dédiée au handicap psychique : cela n'existait pas.

Elle a fini par exister, mon fils y a été l'un des premiers admis, et l'un des premiers sortis, trois ans après... Trop de monde sur la liste d'attente, alors, on sélectionne... Et ceux qui ne remplissent pas le contrat : dehors. Retour à l'envoyeur, c'est à dire à l'hôpital psychiatrique. Dont la mission n'est plus d'héberger et qui cherche d'autres solutions puisque ce type de patients ne parvient pas à demeurer dans un logement non cadré.

C'est là que l'hôpital rencontre la Belgique, c'est à dire ces pionniers qui vont proposer une autre approche : de petites structures à taille humaine, avec un taux d'encadrement important, des éducateurs formés à une approche stimulante et bienveillante. On découvre un autre monde.

Les cas difficiles ne leur font pas peur : c'est leur boulot. Ils s'y sont attelés depuis des décennies.

Mais pourquoi la Belgique ? Parce que ce pays a choisi depuis longtemps une autre approche du soin en psychiatrie. Fini les foyers, le patient belge sera soigné chez lui. Il y sera développé un

accompagnement spécifique, en ambulatoire, au plus près de la personne. Alors les foyers se vident... et les Français y sont les bienvenus. Mieux, devant l'absence prolongée de solutions en France, la Belgique va créer pour nous de nouvelles structures. Et affiner les concepts. Quand les porteurs belges de nouveaux projets viennent nous en parler, à l'Unafam, nous ouvrons des yeux ronds, ils nous semblent des extra-

terrestres ! On comprend que les pouvoirs publics en France se frottent les mains : laissons donc nos voisins faire le travail, proposer des structures dont on financera l'hébergement, ce sera plus simple et moins cher que de les créer chez nous, avec notre système français qui crève de réglementation paralysante !

Ce que j'ai aimé, dans leur approche, c'est cette notion « au plus près des gens ». Les établissements de petite taille sont privilégiés. Mon fils aîné est dans un foyer de 25 résidents. Celui où ira bientôt son frère : 13 résidents !

Jean-Claude Ameisen (dans « Le Monde » du 28 juillet dernier) va encore plus loin,

nous citant la Suède : « Chaque personne, quels que soient la nature de son handicap et son âge, est accompagnée près des siens, soit chez elle, soit dans un appartement ou une maison qu'elle partage avec, au maximum, sept personnes en situation de handicap... Il faut accepter d'apprendre des pays qui ont réussi là où nous avons échoué. »

Catherine Bourgois



une autre approche : de petites structures à taille humaine, avec un taux d'encadrement important